



Ministère des finances et des comptes publics
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits
des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social



Mesurer le non recours

Magda Tomasini - DREES

Définition du recours à une prestation

- Taux de recours en effectif = nombre de bénéficiaires / nombre d'éligibles
- Taux de recours en masse financière = montant des prestations effectivement versées / montant global versé aux éligibles
- Taux de recours en masse financière généralement supérieur au taux de recours en effectif

La difficulté : les éligibles

- Exemple : le minimum vieillesse
- L'éligibilité dépend :
 - Des ressources monétaires du ménage
 - De l'âge de la personne (ASV ou ASPA)
 - De la configuration familiale
 - De la nature des revenus
 - Du lieu de résidence, ...

Les stratégies de mesure

- Une enquête spécifique
- L'appariement de données administratives et un soupçon de microsimulation ou d'enquête
- Une enquête appariée avec des données administratives et beaucoup de microsimulation

L'enquête spécifique

- Suréchantillonnage de la population susceptible de bénéficier des prestations
- Modules de test d'éligibilité simplifié
- Exemple : enquête quantitative RSA en 2010-2011 diligentée par le comité national d'évaluation du RSA
- Avantages: précision de l'estimation, questionnement complémentaire pour connaître les causes du non recours
- Inconvénient : coût élevé de l'enquête en raison du ciblage nécessaire, test d'éligibilité fragile si prestation complexe et fortement dépendante du revenu

Appariements données administratives – données d'enquête

- Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) ou le panel statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)
- Avantage : faible coût de collecte
- Inconvénient : population éligible de petite taille, erreur d'échantillonnage, éligibilité délicate à calculer pour les prestations avec une assiette ressource infra-annuelle
- En projet : appariement de l'échantillon inter-régimes de retraité avec l'exhaustif fiscal et enquête ad-hoc
- Avantage : gros échantillon
- Inconvénient : imputations pour non appariement, démarches administratives complexes, à compléter par une enquête ad-hoc

Microsimulation sur données d'enquête

- INES, Myriade, SAPHIR : imputation de prestations
- Comparaison entre les résultats de la microsimulation et les données observées
- Avantage : coût peu élevé (en coût marginal)
- Inconvénient : hypothèses nombreuses (représentativité de la base notamment), construction du nombre d'éligibles en se basant en partie sur le nombre de bénéficiaires. Résultats parfois peu convaincants sur le RSA socle avec un taux de recours de 100 % contre 70 % dans l'enquête quantitative RSA

Un dispositif original : Progress (1)

- PROGRESS ou "Rendez-vous des droits élargi"
- Quelles prestations sociales ? Les prestations versées par la branche famille ; la couverture maladie universelle (CMU) et la couverture maladie complémentaire (CMU-C) ; l'aide à la complémentaire santé (ACS) ou « chèque-santé » versé aux ménages dont les ressources sont faibles ; l'allocation de solidarité spécifique versée aux chômeurs en fin de droits (ASS) ; les tarifs sociaux pour le gaz ou l'électricité ; les aides dites « extra-légales » distribuées par les collectivités locales.
- Dispositif élaboré par la DREES, la DSS, la DGCS, la CNAF, Pôle Emploi et PSE-Ecole d'économie de Paris.

Un dispositif original : Progress (2)

- Le dispositif « Les Rendez-vous des droits » de la CNAF va être étendu à deux autres types de public mal connus des CAF :
 - les demandeurs d'emploi ayant de faibles ressources, à partir de 2015 (tirage de l'échantillon dans les fichiers de Pôle Emploi)
 - les foyers ayant de bas revenus dans les fichiers fiscaux, à partir de 2016 (tirage de l'échantillon dans les fichiers fiscaux)
- Organisation d'un « rendez-vous » avec l'utilisateur afin d'examiner l'ensemble des aides dont il pourrait bénéficier et vérifier s'il y recourt.
- Pourront être comparées les personnes à qui le rendez-vous a été proposé (groupe test) avec celles non tirées au sort (groupe témoin), à caractéristiques comparables. On pourra donc mesurer ainsi l'impact de ce programme sans effet de sélection.